





ID: 045-214501553-20190320-D_2019_16-DE

7172 – Autres documents à caractère comptable

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis - Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Date de convo 14 mars 2019 | | L'an deux mil dix-neuf, le vingt mars à dix-neuf heures trente Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de M. Bouleau, Maire |
|-------------------------------|----|---|
| | | Etaient présents : |
| | | MM. Greuin, Cammal, Mme Quaix, M. Laurent, Mme de Metz, M. Fagart, Mme E Silva, M. Colpin, Adjoints |
| | | Mme Damion, MM. Thomas, Vauconsant, Tuisat, Tindillère, |
| | | Mme Bourdin, M. Damon, Mme Cadier, M. Pelloille, Mmes |
| | | Flandry, Escandon, MM. Dahmani, Delief, Hidas, Mme Pédro, |
| | | M. Ravoyard, Mmes de Crémiers, Charentus, M. Cerveau, |
| | | Conseillers Municipaux |
| Nombre de Conseillers | | Formant la majorité des membres en exercice. |
| En exercice | 33 | Etaient absentes: Mmes Bremond et Chevallier |
| Présents | 28 | Etaient absents excusés ayant donné pouvoir : |
| Votants | 31 | M. Cornée à M. Cammal |
| | | Mme Constantin à M. Laurent |
| | | Mme Pereira à M. Tindillère |

Secrétaire de séance : Mme Bourdin

Délibération n° 2019/16

OBJET: Approbation du compte de gestion 2018 - Budget Annexe Transport

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Vu les articles D2343-2-3-4-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Trésorier Principal dresse d'après ses écritures un état de la situation de l'exercice clos. Ce compte de gestion retrace les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif de la Collectivité.

Cet état est remis par le Trésorier au Maire pour être joint au compte administratif et servir de règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice antérieur.

Le Conseil entend, débat et arrête le compte de gestion du Trésorier Principal, sauf règlement définitif par le Juge des comptes.

Les documents budgétaires ont été mis à disposition dès le 14 mars 2019 au pôle des finances du Centre Administratif 3 chemin de Montfort.

LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
- après en avoir délibéré,
- sur avis favorable de la commission finances, budget, assurances, fiscalité et commande publique du 12 mars
- à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le



ID: 045-214501553-20190320-D_2019_16-DE

- ARRÊTE le compte de gestion 2018 du budget du service du transport à vocation sociale.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents à la séance.

Certifiée exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées

le: 26 mars 2019

Pour extrait conforme à Gien, le 27 mars 2019

Le Maire,

Christian BOULEAU